

Le Syndicat Mixte du Lac et des Rivières du Voironnais en action

La restauration de l'Olon sur la commune de Saint Cassien

L'Olon, sur la commune de Saint Cassien, a été identifié comme candidat potentiel à la renaturation entre le marais des Portières et la zone humides des ruches.

Sur ce secteur, le lit étroit, strictement rectiligne, longe le talus de la voie ferrée en rive gauche puis en rive droite. En aval immédiat de la D12, il est également perché par rapport au thalweg qui se situe plus à droite et vers lequel il déborde fréquemment. Des débordements ont également été observés sur la voie ferrée, au niveau des 2 ouvrages de franchissement sous-dimensionnés et sous lesquels (ou en amont immédiat) les matériaux tendent à s'accumuler.

Ainsi, l'étude en cours doit répondre à de multiples enjeux :

- Hydraulique : Protéger la voie SNCF, les autres voie de communications (route communale) et les hameaux en aval du site jusqu'à la commune de Vourey ;
- hydromorphologique : Redonner de l'espace à la rivière, assurer une diversité des écoulements tout en limitant les pics de crues, améliorer la capacité de la rivière et de ses berges à former des habitats diversifiés ;
- Réglementaire : Contribuer au bon état de la masse d'eau conformément aux objectifs du SDAGE Rhône Méditerranée & Corse, ainsi qu'aux objectifs de la SLGRI du Voironnais ;
- Paysager et social : Améliorer l'aspect paysager de l'Olon dans sa traversée du bourg de Saint Cassien.

Les études lancées en 2017, ont abouti à un Avant-projet validé par le Comité de Pilotage en 2018. L'objectif de 2019 sera donc de rédiger les dossiers réglementaires pour réaliser les travaux en 2020.

La restauration de la Morge en amont de Moirans (Voiron, Saint Jean de Moirans, Moirans)

Sur la Morge entre les hameaux de la Patinière et le pont des Violettes à Moirans, un long tronçon de 3 km a été identifié comme candidat potentiel à la renaturation. Il s'agit d'un des rares tronçons de la Morge médiane dont le fond de vallée n'est pas totalement occupé par des implantations humaines, et dont le potentiel écologique est important. En empêchant le libre ajustement de son tracé en plan et de sa section en travers, l'artificialisation des berges limite les possibilités de mobilité latérale voire la connections du lit mineur avec les milieux alluviaux, les capacités hydrauliques de la rivière, et notamment l'expansion des crues dans un lit moyen qui permettrait de ralentir les écoulements.

Les objectifs de l'opération sont :

- Restaurer les fonctionnalités du cours d'eau sur ce secteur ;
- Restaurer et préserver l'espace de bon fonctionnement de la rivière ;
- Protéger les enjeux (centre-bourg de Moirans) en aval contre les inondations.

En 2019, le SYLARIV prévoit le lancement des études d'Avant-Projet pour un montant de 60 000€ financées à 80% par l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse.

La restauration de la Fure entre la Ravignouse et Planche-Cattin (Saint Blaise du Buis/Apprieu)

Sur la Fure entre la Ravignouse et Planche-Cattin, un long tronçon de 1,5 km a été identifié comme candidat potentiel à la renaturation. Ce tronçon a été rectifié sur la majeure partie de sa longueur (85 à 90%) avec un lit du cours d'eau perché en rive droite du thalweg sur environ 250 m. Il traverse le hameau de Planche-Cattin fréquemment inondé, de même que le captage d'eau potable de côte Gagère qui se situe un peu en amont, entrainant des problèmes réguliers de qualité des eaux.

Les objectifs de l'opération sont de :

- Restaurer la fonctionnalité des milieux aquatiques ;
- Protéger Planche Cattin contre les inondations ;
- Protéger le captage de côte Gagère.

En 2019, le SYLARIV prévoit le lancement des études d'avant-projet pour un montant de 100 000€ financées à 80% par l'agence de l'eau.

La restauration de la Grande Rigole (Poliénas)

Suite à l'adhésion de la CCMVIC au SYLARIV, celui-ci exerce désormais la compétence GEMAPI sur la Grande Rigole, rivière située sur le territoire de la commune de Poliénas. Ce projet vise dans un premier temps à recréer une zone humide et à réaliser une opération de restauration hydromorphologique pour rétablir les fonctionnalités naturelles du ruisseau.

En 2019, le SYLARIV prévoit le lancement des études d'Avant—Projet pour un montant de 100 000€ financées par l'agence de l'eau et la Région Rhône-Alpes.

Le plan de gestion stratégiques des zones humides

L'objectif de cette opération est d'élaborer un plan de gestion stratégique des zones humides, en faisant d'abord un travail de hiérarchisation des zones humides prioritaires à préserver (biodiversité et fonctionnalité importantes à préserver) ou à restaurer (dégradées et/ou menacées), puis en définissant des fonctionnalités « objectifs ».

Ce travail permettra de cibler les zones humides prioritaires nécessitant des mesures de protection et/ou des opérations de restauration.

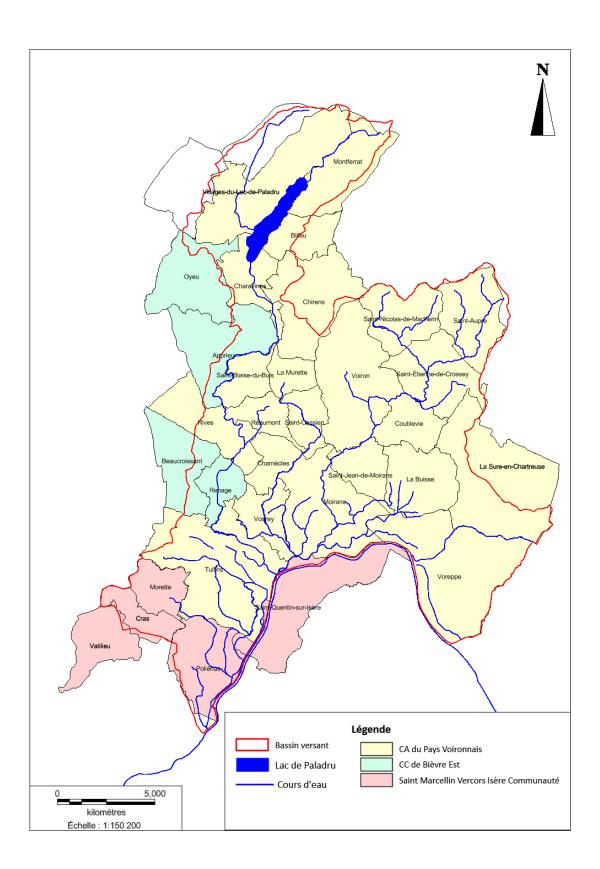
Cette action initiée en 2018 en partenariat avec le Cen Isère pour un montant de 20 000€, se poursuivra en 2019 pour aboutir au Plan de gestion finalisé.

Le PAPI d'intention

L'objectif du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) est de :

- renforcer la mobilisation de tous les élus du bassin versant sur les différents volets de la prévention du risque inondation, en complémentarité et en cohérence avec tout ce qui est déjà engagé en matière de gestion de l'hydrosystème dans le cadre du Contrat de rivière,
- finaliser de toutes les obligations réglementaires en matière de gestion du risque inondation (PCS, DICRIM, mesures de réduction de la vulnérabilité des équipements publics, définition et déclarations des systèmes d'endiguement, information des populations),
- Définir les aménagements adéquats (confortement des digues existantes, créations d'aménagements de protection localisés), afin de protéger les sites les plus exposés aux inondations,
- répondre aux préconisations de la Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation (SLGRI) du « Voironnais »,
- Poursuivre la sensibilisation et l'information du grand public, sur toutes les questions relatives à la prévention (retour d'expérience lors des crues, échanges d'expérience sur les pratiques de planification des crises, etc.),

Le PAPI d'intention constitue l'étape préalable obligatoire pour la rédaction d'un PAPI définitif qui décrira les aménagements à réaliser pour prévenir les inondations. L'animation de cette démarche nécessitera le recrutement d'un chargé de mission à temps plein.



Contact: